

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 17 JUIN 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

~~~~~

### **12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

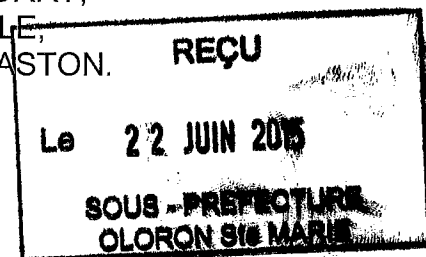
Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

#### **1) CHANGEMENT DE FILIERE : DIRECTION VIE DE LA CITE : Service Culture**

En 2012, un adjoint d'animation a été recruté à la Direction Vie de la Cité.

Aujourd'hui, il s'avère que les missions exercées dans le cadre de son activité de Chargé de projets -Régie Générale-Programmation « Quartiers d'été » relèvent davantage de la filière technique. Il vous est donc proposé que l'agent passe de la filière Animation à la filière technique.



Il est à noter que ce changement de filière, qui a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente, n'a aucune répercussion financière.

## 2) CREATION D'EMPLOIS :

### **Direction Générale des Services - Affaires juridiques et domaine public :**

- 1 POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

La rémunération sera basée sur celle afférente au 6<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (Indice brut 524, Indice majoré 449).

### **Direction Générale des Services - Promotion du Territoire et Co-Financements :**

- 1 POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 19 juin 2015 au 18 juin 2016, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

La rémunération sera basée sur celle afférente au 5<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur Territorial de 1<sup>ère</sup> classe (Indice brut 497, Indice majoré 428).

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -Service ENVIRONNEMENT :**

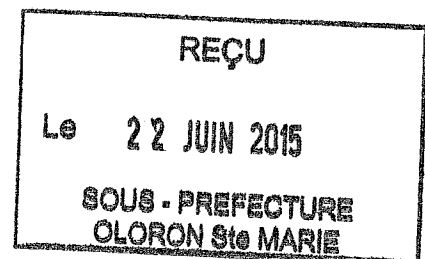
- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 2 juillet 2015 au 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour renforcer le service au niveau de l'entretien des stades.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 340, Indice majoré 321).

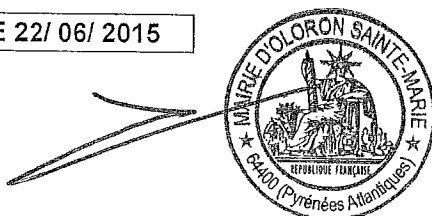
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport présenté,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 17 juin 2015.  
Suivent les signatures.-



AFFICHE LE 22/ 06/ 2015



LE MAIRE,

  
**Hervé LUCBÉREILH**

